



**PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FÉVRIER 2026**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/02/2026
En exercice : 33	
Présents : 29	Affichage de la convocation : 17/02/2026
Pouvoirs : 2	
Votants : 31	Affichage du compte rendu : 25/02/2026
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Sylvain BARCET Fatima FERNI donne pouvoir à Safi BOUKACEM	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON M Joao DA ROCHA,	

Ouverture de la séance à 20h30

Madame Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2026.

Monsieur RAMBAUD souhaite que le procès-verbal du Conseil municipal du 26 janvier puisse être modifié.

En effet, Monsieur RAMBAUD souhaite qu'il soit indiqué qu'il conteste les différents points ou réponses apportées par les intervenants suite à sa prise de parole au moment de l'approbation de la révision du PLU.

L'intervention de monsieur RAMBAUD sera complétée avec l'intégration de cette remarque.

Le procès-verbal du conseil municipal est **approuvé à l'unanimité des présents à la séance.**

En propos liminaire, monsieur le Maire indique que les CFU n'ont pas pu être fournis en raison d'un problème technique national touchant le logiciel de la Trésorerie.

Monsieur le Maire précise que les résultats de l'année 2025 ont pu cependant être validés par le Trésorier.

Monsieur le Maire propose donc qu'il soit ajouté à l'ordre du jour du Conseil municipal une délibération de reprise anticipée des résultats de l'année 2025.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la modification de l'ordre du jour.

Délibération n° 2026 02 23-01-FINANCES – Bilan de la politique de formation des élus

Monsieur le Maire indique qu'aucune formation, financée par la Commune, n'a été réalisée.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Prend acte du bilan annuel 2025 des formations des élus de la commune ;

Bilan de la formation des élus 2025	
Budget 2025	Actions de formation financées par la commune
3 000 €	Néant

Délibération n° 2026 02 23-02-FINANCES – Bilan des opérations foncières réalisées sur 2025

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, qu'en 2025, seule une opération foncière a eu lieu à Saint-Laurent-de-Vaux en 2025 avec pour objectif d'élargir le chemin du Bourg.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le bilan annuel des opérations foncières sur l'exercice budgétaire 2025.

Dit que le bilan sera annexé au compte financier unique 2025

Tableau récapitulatif des acquisitions 2025

Adresse	Acte notarié	Montant de l'acquisition	Frais	Total	Mode d'acquisition	Observations
Chemin du Bourg Saint-Laurent-de-Vaux	10/06/2025	1,00 €	-	1,00 €	Amiable	Pour élargissement chemin du Bourg et aménagement stationnement

Tableau récapitulatif des cessions 2025

Adresse	Acte notarié	Montant de la cession	Frais	Total	Mode d'acquisition	Observations
Chemin du Bourg Saint-Laurent-de-Vaux	10/06/2025	1,00 €	-	1,00 €	Amiable	Compensation de l'acquisition ci-dessus

Délibération n° 2026 02 23-03 FINANCES – Reprise anticipée des Résultats du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026

Monsieur MALOSSE, adjoint aux Finances, présente le détail de la délibération de reprise anticipée des résultats du budget principal et des budgets annexes.

Contrairement aux années précédentes, il n'y aura pas d'affectation des résultats en raison des problèmes techniques déjà évoqués. Les affectations, ainsi que les CFU, devront être votés, au plus tard, le 30 juin 2026.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les reprises anticipées des résultats du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026.

Budget principal :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025(1)	4 917 593.34	5 637 341.62	+ 719 748.28
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)		0	0
Total cumulé (3=1 + 2)			+ 719 748.28

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
--------------------------	----------	----------	-------

Résultat propre à l'exercice 2025(4)	1 603 709.49	2 230 222.15	+ 626 512.66
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (5)	- 739 376.83		- 739 376.83
Total cumulé (6 = 4 + 5)			- 112 864.12
Excédent 2025 (3 +6)			+ 606 884.11

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à Réaliser 2025	435 085.35	160 770.79	- 274 314.56

Proposition d'affectation au budget principal 2026	Montant
Excédent de fonctionnement	+ 719 748.28
Affectation à l'investissement (compte 1068)	387 178.73
Report en fonctionnement (excédent au compte R002)	332 569.55
Report en investissement (déficit au compte D001)	- 112 864.12

Budget Annexe « PLH » :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025(1)	241 312.07	317 207.64	+ 75 895.57
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)		+ 4 935.26	+ 4 935.26
Total cumulé (3=1 + 2)			+ 80 830.83

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025(4)	171 579.83	77 125.96	- 94 453.87
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (5)	- 288 300.74		- 288 300.74
Total cumulé (6 = 4 + 5)			- 382 754.61
Déficit 2025 (3 +6)			- 301 923.78

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à Réaliser 2025	47 50101	449 000	- + 401 498.99

Proposition d'affectation au budget principal 2026	Montant
Excédent de fonctionnement	+ 80 830.85
Affectation à l'investissement (compte 1068)	0
Report en fonctionnement (excédent au compte R002)	80 830.83
Report en investissement (déficit au compte D001)	- 382 754.61

Budget Annexe « Pôle Santé » :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025(1)	42 027.82	19 344.61	- 22 683.21
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)			- 11 991.00
Total cumulé (3=1 + 2)			- 34 674.21

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025(4)	898 287.12	434 766.51	- 463 520.62
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (5)	- 137 970.54		- 137 970.54
Total cumulé (6 = 4 + 5)			- 601 491.15
Déficit 2025 (3 +6)			- 636 165.36
Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à Réaliser 2025	121 554.06	249 987.00	+ 128 432.94

Proposition d'affectation au budget principal 2026	Montant
Déficit de fonctionnement	- 34 674.21

Affectation à l'investissement (compte 1068)		0
Report en fonctionnement (déficit au compte D002)	-	34 674.21
Report en investissement (déficit au compte D001)	-	601 491.15

Budget Annexe « Réseau de chaleur » :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025(1)	0	0	0
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)			0
Total cumulé (3=1 + 2)			0

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025(4)			0
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (5)	-		0
Total cumulé (6 = 4 + 5)			0
Déficit 2025 (3 +6)			0

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à Réaliser 2025	0	0	0

Proposition d'affectation au budget principal 2026	Montant
Déficit de fonctionnement	0
Affectation à l'investissement (compte 1068)	0
Report en fonctionnement (déficit au compte D002)	
Report en investissement (déficit au compte D001)	0

Monsieur le Maire regrette que pour le dernier budget de la mandature, il n'a pas été possible de faire voter les CFU.

Délibération n° 2026 02 23-04-FINANCES – Budget principal– vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Budget a été préparé avec le maintien des taux d'imposition ;

Avec la suppression de la taxe d'habitation, la taxe la plus importante en valeur est celle du foncier bâti.

Le foncier non Bâti a un taux important mais repose sur une assiette réduite.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte les taux suivants :

	Taux 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10, 30%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28, 92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,04 %

Délibération n°2026 02 23-05-FINANCES- Budgétisation de la contribution de la commune aux charges du SYDER – Exercice 2026

De manière traditionnelle, la contribution au SYDER a toujours été budgétisée, c'est-à-dire qu'elle est financée par le budget communal et ne figure donc pas sur la fiche d'imposition des contribuables.

Monsieur MALOSSE, Adjoint au Finances, précise que ces contributions résultent de travaux réalisés par le SYDER et financés par la Commune sur une durée, en général, de 15 ans.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Décide de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER pour l'année 2026 soit à 8 075,68€.

Dit que cette participation sera prévue au compte 65541.814 "Contributions au fonds de compensation des charges territoriales " du budget communal 2026.

Délibération n° 2026 02 23-06FINANCES - Budgétisation de la contribution de la commune aux charges du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.) – Exercice 2026

De la même manière, Monsieur le Maire propose de budgétiser cette contribution.

Cette dernière a vu son montant diminué puisque désormais, la CCVL prend en charge la partie plus importante, à travers la contribution de compensation.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve de budgétiser la totalité de sa participation au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.) pour l'année 2026.

Dit que cette participation sera prévue au compte 6554.831 "Contributions aux organismes de regroupement" du budget communal 2026

Délibération n° 2026 02 23-07-FINANCES – Budget principal - vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire rappelle que le Budget, tel que présenté, comporte peu d'investissements importants afin de laisser la nouvelle équipe réfléchir à de nouveaux projets.

Monsieur MALOSSE, Adjoint aux Finances, indique que le Budget est voté sans la connaissance précise des rentrées fiscales à percevoir (Les informations seront fournies courant mars / avril). Seul le taux d'évolution des bases à +0.8% a été intégré au Budget communal.

La présentation des tableaux permet de suivre les évolutions d'une année budgétaire à l'autre. Sur le chapitre « Charges à caractère général », le montant proposé est en ligne avec le réalisé 2025.

Monsieur MALOSSE précise que sur 2025, il avait été comptabilisé, en dépenses, le sinistre incendie de l'école.

En matière de charges de personnels, il est également proposé de s'aligner sur les dépenses réellement réalisées.

Sur le chapitre « Autres dépenses de gestion courante », il est prévu d'inscrire deux années de contribution au SYTRAL, puisque cette dernière avait omis de la facturer pendant 4 ans.

La dépense relative aux charges financières est légèrement majorée en anticipant un éventuel emprunt qui pourrait être contracté sur 2026.

Le virement du fonctionnement à la section d'investissement s'élèverait à environ 576 000 €.

En matière de recettes, les produits du domaine sont constitués majoritairement par les loyers perçus par la Commune. Le montant est inscrit en légère baisse puisqu'une recette exceptionnelle, perçue en 2025, concernait la location de l'ancienne Trésorerie par la Gendarmerie

En matière de fiscalité, les propositions sont prudentes, notamment, en matière de droits de mutations qui ont du mal à retrouver les montants antérieurement perçus.

En section d'investissement, certains projets sont inscrits comme l'extension du cimetière (358 000 €), la rénovation du Dojo et vestiaires (150 000 €), renouvellement de l'éclairage public (30 000 €), enveloppes pour les écoles (31 000 €), rénovation de deux logements (80 000 €), reprises de branchements (50 000 €).

Monsieur BOUKACEM remercie la Commune pour avoir prévu une enveloppe de reprises des branchements.

Monsieur le Maire indique que, s'agissant des travaux d'extension du cimetière, le montant final sera certainement plus faible que celui inscrit au Budget.

Monsieur RAMBAUD demande pour quelle durée cet agrandissement est prévu.

Monsieur le Maire rappelle que le dernier agrandissement du cimetière date de 1997 et représentait seulement la moitié de la surface de l'extension prévue.

Monsieur BOUKACEM rappelle également que les opérations de reprises de concession peuvent permettre de récupérer certains espaces abandonnés pour de nouvelles concessions sur l'ancien cimetière.

Monsieur RAMBAUD souhaite faire une explication de son vote.

Le projet de budget en fonctionnement est construit sur la base des dépenses réalisées sur les années précédentes. Les élections municipales à venir peuvent modifier l'équipe municipale en place. Cela conduirait alors à revoir les priorités inscrites

Monsieur RAMBAUD indique qu'il s'abstiendra lors du vote du Budget principal.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 1 Abstention (unanimité des suffrages exprimés)

Adopte le budget primitif du budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray pour l'exercice 2026 tel que présenté par Monsieur le Maire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2025	CA2025	BP 2026	Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2025	CA2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 617 593,00	1 555 118,21	1 557 742,00	002	Solde d'exécution	0,00	0,00	332 569,55
012	Charges de personnel	1 950 000,00	1 853 791,68	1 956 590,00	013	Atténuation de charges	20 000,00	13 349,82	10 000,00
014	Atténuation de produits	178 000,00	153 856,86	178 000,00	70	Produits du domaine et des services	398 600,00	424 271,06	407 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	122 515,00	122 515,20	122 515,00
65	Autres charges de gestion courante	1 059 900,00	972 514,78	1 079 423,00	731	Fiscalités locales	3 206 224,12	3 119 346,04	3 140 136,62
66	Charges financières	92 000,00	66 514,27	80 000,00	74	Dotations et participations	1 124 000,00	1 112 783,59	1 079 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	477,15	10 000,00	75	Autres produits de gestion courante	636 285,00	763 507,55	589 000,00
Total des dépenses réelles		4 908 593,00	4 602 273,05	4 861 755,00	77	Produits exceptionnels	0,00	14 156,45	0,00
042	Opérations entre sections	320 000,00	315 320,29	320 000,00	Total des recettes réelles		5 517 624,12	5 569 929,71	5 680 721,17
023	Virt à la sect d'investissement	359 681,12	0,00	565 418,17	042	Opérations entre sections	70 650,00	67 411,91	66 452,00
Total des dépenses d'ordre		679 681,12	315 320,29	885 418,17	Total des recettes d'ordre		70 650,00	67 411,91	66 452,00
Total des dépenses de fonctionnement		5 588 274,12	4 917 593,34	5 747 173,17	Total des dépenses de fonctionnement		5 588 274,12	5 637 341,62	5 747 173,17

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé Chapitre	RAR	Propositions nouvelles	BP 2026	Chapitre	Libellé Chapitre	RAR	Propositions nouvelles	BP 2026
001	Solde d'exécution	0,00	112 864,17	112 864,17	10	Dotations, fonds divers et réserve dont 1068	0,00	536 291,09	536 291,09
0033	Aménagements bâtiments sportifs	21 685,99	180 000,00	201 685,99	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	488 921,47	488 921,47
0044	Salle Clos des Visitandines	37 213,65	0,00	37 213,65	024	Produits des cessions d'immobilisation	80 000,00	0,00	80 000,00
0048	Accès nouvelles technologies	0,00	0,00	0,00	0054	Terrains communaux	0,00	0,00	0,00
0050	Stade et divers équipements sportifs	24 167,27	20 000,00	44 167,27	0044	Salle Clos des Visitandines	51 473,00	0,00	51 473,00
0054	Terrains communaux	83 996,31	358 000,00	441 996,31	0048	Accès nelles technologies	0,00	0,00	0,00
0058	Maison médicale	0,00	0,00	0,00	0050	Stade	0,00	0,00	0,00
0059	Maison col de la Fausse	0,00	0,00	0,00	058	Maison médicale	0,00	0,00	0,00
0060	Eclairage public	0,00	40 000,00	40 000,00	060	Eclairage public	29 299,79	0,00	29 299,79
0069	Aménagements parc locatif communal	20 952,80	90 000,00	110 952,80	0069	Parc locatif	0,00	0,00	0,00
0101	Travaux aux écoles	75 086,63	31 000,00	106 086,63	101	Travaux dans les écoles	0,00	0,00	0,00
0143	Travaux dans salles municipales	5 751,82	0,00	5 751,82	0102	Construction de 4 classes	0,00	0,00	0,00
0144	Travaux bâtiments communaux	8 973,95	90 000,00	98 973,95	0144	Travaux bâtiments communaux	0,00	4 000,00	4 000,00
0714	Voirie générale	8 350,80	30 000,00	38 350,80	0714	Voirie générale	0,00	0,00	0,00
0719	Eaux pluviales	125 296,25	70 000,00	195 296,25					
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00					
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	7 000,00	7 000,00					
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00					
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	435 000,00	435 000,00					
20	immobilisations incorporelles	14 582,28	100 000,00	114 582,28					
21	immobilisations corporelles	9 027,60	10 000,00	19 027,60					
Total des dépenses réelles		435 085,35	1 573 864,17	2 008 949,52	Total des recettes réelles		160 770,79	1 029 212,56	1 189 983,35
040	Opérations entre sections	0,00	66 452,00	66 452,00	040	Opérations entre sections	0,00	320 000,00	320 000,00
041	Opérations entre sections	0,00	20 000,00	20 000,00	021	Virt de la sect de fonctionnement	0,00	565 418,17	565 418,17
					041	Opérations entre sections	0,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	86 452,00	86 452,00	Total des recettes d'ordre		0,00	905 418,17	905 418,17
Total des dépenses d'investissement		435 085,35	1 660 316,17	2 095 401,52	Total des recettes d'investissement		160 770,79	1 934 630,73	2 095 401,52

Délibération n° 2026 02 23-08-FINANCES– Budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » - vote du budget primitif 2026

Monsieur MALOSSE, Adjoint aux Finances, présente le Budget annexe « Politique Locale de l'Habitat »

En section de fonctionnement, les dépenses prévues sont essentiellement constituées par les charges de copropriété et les charges financières, pour la partie intérêt.

Les recettes de fonctionnement sont représentées par les loyers des logements.

En investissement, la principale dépense (445 000 €) sera la création de 3 logements au 25 rue de la Maletière.

La vente de la partie de terrain restante est prévue à hauteur de 400 000 €, pour la partie recettes.

Monsieur le Maire synthétise en précisant que la charge totale s'élève à environ 650 000 € (450 000 € de travaux et 200 000 € de charges d'acquisition) pour environ 270 m2 de surfaces créées..

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Adopte le budget annexe "Politique Locale de l'Habitat" pour l'exercice 2026, tel que présenté par Monsieur le Maire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - PLH				
Chapitre		BP 2025	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	50000	35 241,23	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	17000	588,94	10 000,00
66	Charges financières	180000	168 266,14	155 000,00
67	Charges exceptionnelles	0	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		247 000,00	204 096,31	215 000,00
042	Opérations entre sections	38000	37 215,76	38 000,00
023	Virt à la sect* d'investissement	57635,26	0,00	165 380,83
Total des dépenses d'ordre		95 635,26	37 215,76	203 380,83
Total des dépenses de fonctionnement		342 635,26	241 312,07	418 380,83

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - PLH				
Chapitre		BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	Solde d'exécution	4935,26	4 935,26	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	335000	314 845,92	335 000,00
76	Produits financiers	0	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0	0,00	0,00
Total des recettes réelles		339 935,26	319 781,18	415 000,00
042	Opérations entre sections	2700	2 361,72	2 000,00
Total des recettes d'ordre		2 700,00	2 361,72	2 000,00
Total des recettes de fonctionnement		342 635,26	322 142,90	418 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - PLH				
Chapitre		RAR	Propositions nouvelles	BP 2026
001	Solde d'exécution	0,00	382 754,61	382 754,61
010	Logement Maison Parc Vialatoux	0,00	0,00	0,00
011	25 rue de la Maletière	34 941,50	410 000,00	444 941,50
012	Logement Rozard	0,00	0,00	0,00
013	Logement place du marché	0,00	0,00	0,00
014	17 place du marché	7 678,14	0,00	7 678,14
015	1 rue de la Maletière	4 881,37	0,00	4 881,37
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	180 000,00	180 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles		47 501,01	987 754,61	1 035 255,62
040	Opérations entre sections	0	2 550,00	2 550,00
041	Opérations patrimoniales	0	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	2 550,00	2 550,00
Total des dépenses d'investissement		47 501,01	990 304,61	1 037 805,62

RECETTES D'INVESTISSEMENT - PLH				
Chapitre		RAR	Propositions nouvelles	BP 2026
001	Solde d'exécution	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00
dont 1068				
13	Subventions d'investissement	49 000,00	0,00	49 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	385 424,79	385 424,79
24	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00	0,00	400 000,00
Total des recettes réelles		449 000,00	385 424,79	834 424,79
040	Opérations entre sections		38 000,00	38 000,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
021	Virt de la sect* de fonctionnement		165 380,83	165 380,83
Total des recettes d'ordre		0,00	203 380,83	203 380,83
Total des recettes d'investissement		449 000,00	588 805,62	1 037 805,62

Délibération n° 2026 02 23-09-FINANCES–Budget annexe « Pôle santé » - vote du budget primitif 2026

Monsieur MALOSSE, Adjoint aux Finances, présente le Budget annexe « Pôle Santé ».

La section de fonctionnement est constituée des intérêts de la ligne de trésorerie liée à cette opération.

En dépenses investissement, reste quelques reliquats de dépenses à payer.

En recettes d'investissement, des soldes de subventions seront à percevoir dès que l'ensemble des dépenses aura été réglé.

Monsieur le Maire précise que ce budget sera normalement clos cette année.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Adopte le budget annexe pôle santé du budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray pour l'exercice 2026 tel que présenté par Monsieur le Maire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - POLE SANTE				
Chapitre		BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	Solde d'exécution	11991	11 991,00	34 674,21
011	Charges à caractère général	20000	18 779,92	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0	0,00	5,00
66	Charges financières	25000	23 247,90	15 000,00
Total des dépenses réelles		56 991,00	54 018,82	49 679,21
042	Opérations entre sections	0	0,00	0,00
023	Virt à la sect* d'investissement	2193,11	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 193,11	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement		59 184,11	54 018,82	49 679,21

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - POLE SANTE				
Chapitre		BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	Solde d'exécution	0	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courant	59184,11	19 344,61	49 679,21
76	Produits financiers	0	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0	0,00	0,00
Total des recettes réelles		59 184,11	19 344,61	49 679,21
042	Opérations entre sections	0	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement		59 184,11	19 344,61	49 679,21

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - POLE SANTE				
Chapitre		RAR	Propositions nouvelles	BP 2026
001	Solde d'exécution	0,00	601 491,15	601 491,15
23	Constructions	69 888,62	5 000,00	74 888,62
45	Opérations d'investissement sous	51 665,44	5 000,00	56 665,44
Total des dépenses réelles		121 554,06	611 491,15	733 045,21
040	Opérations entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement		121 554,06	611 491,15	733 045,21

RECETTES D'INVESTISSEMENT - POLE SANTE				
Chapitre		RAR	Propositions nouvelles	BP2026
001	Solde d'exécution	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	249 987,00	0,00	249 987,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	483 058,21	483 058,21
23	Constructions	0,00	0,00	0,00
45	Opérations d'investissement sous	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		249 987,00	483 058,21	733 045,21
040	Opérations entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement		249 987,00	483 058,21	733 045,21

Délibération n° 2026 02 23-10-FINANCES–Budget annexe « Réseau de chaleur » - vote du budget primitif 2026

Monsieur MALOSSE, Adjoint aux Finances, présente le Budget annexe « Réseau de chaleur ». Seule la section d'investissement a été abondée sur la proposition de Budget.

Plusieurs études sont prévues (étude de faisabilité, étude thermique, forage test...

Les recettes d'investissement proviendront des subventions de l'ADEME.

Monsieur RAMBAUD demande si l'estimation du coût d'un forage test à 40 000 € reste d'actualité.

Monsieur le Maire rappelle que c'est seulement après le retour de la consultation des entreprises que la Commune saura si le projet peut continuer ou pas.

Le Conseil municipal, par 301 voix pour, une abstention)

Adopte le budget annexe réseau de chaleur du budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray pour l'exercice 2026 tel que présenté par Monsieur le Maire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - RESEAU DE CHALEUR			
Chapitre		BP2025	BP2026
002	Solde d'exécution	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	
66	Charges financières	0,00	
Total des dépenses réelles		0,00	0,00
042	Opérations entre sections	0,00	
023	Virt à la sect* d'investissement	0,00	
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement		0,00	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - RESEAU DE CHALEUR			
Chapitre		BP2025	BP2026
002	Solde d'exécution		
75			
Total des recettes réelles		0,00	0,00
042	Opérations entre sections		
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement		0,00	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - RESEAU DE CHALEUR			
Chapitre		BP 2025	BP2026
001	Solde d'exécution	0,00	
20	Frais d'études	20 000,00	38 000,00
2315	Installation, matériel et outillages techniques		36 000,00
Total des dépenses réelles		20 000,00	74 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement		20 000,00	74 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT - RESEAU DE CHALEUR			
Chapitre		BP2025	BP2026
001	Solde d'exécution	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	37 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	37 000,00
Total des recettes réelles		20 000,00	74 000,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00
Total des recettes d'investissement		20 000,00	74 000,00

Délibération n° 2026 02 23-11-FINANCES – Souscription d’une ligne de trésorerie-1 000 000€

Monsieur MALOSSE, Adjoint aux Finances, présente les différentes propositions transmises par les 4 organismes consultés.

Monsieur NEMOZ demande si l’organisme actuel nous transmet le coût annuel de l’utilisation de la ligne de trésorerie.

Monsieur RAMBAUD indique que l’organisme qui propose un taux fixe espère que les taux vont baisser et gagner de l’argent.

La proposition avec le taux fixe recueille l’assentiment de l’Assemblée.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Autorise la signature du contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d’épargne dans les conditions ci-dessous

Prêteur	Caisse d’Epargne Rhône-Alpes
Emprunteur	Commune de Vaugneray
Objet	Besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie par tirage
Montant maximum	1 000 000 €
Durée	12 mois
Taux d’intérêt	Taux fixe 2,57
Frais de dossier	1 000 €
Commission d’engagement	Néant
Commission de non-utilisation	0,04 %

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la commune de Vaugneray.

Délibération n° 2026 02 23-11-FINANCES – Tarifs Secret des Temps : Instauration d’un forfait six concerts

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du Secret des Temps prévoient un tarif unique de 10 € pour chacun des 6 concerts.

Afin de favoriser les personnes qui prendraient l’ensemble des concerts, il est proposé de fixer un forfait préférentiel à hauteur de 50 € au lieu de 60 €.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve l’ajout d’un forfait six concerts à 50 €

Précise que la délibération n° 2025 03 17-20 sur les tarifs du Secret des Temps sera complétée comme suit :

TARIF	
Entrée individuelle	4,00 €
Enfant de moins de 6 ans	GRATUIT
Entrée individuelle enfant de moins de 12 ans	3,00 €
Tarif groupe à partir de 10 personnes	3,00€ / entrée
Visite Guidée	
Adulte	6,00 €
Enfants moins de 12 ans	5,00 €
Groupe à partir de 10 personnes	5,00 € / entrée
Scolaires :	75,00 € par classe
VISITE GUIDÉE + ATELIER	
Adulte	10,00 €
Enfants	8,00 €
CONCERT “LES VENDREDIS DU CLOÛTRE”	
Adulte	10,00 €
Enfants moins de 12 ans	Gratuit

TARIF	
Forfait pour 6 concerts – 1 concert gratuit	50,00€
Privatisation du cloître *cf règlement intérieur	300,00 €*

Dit que les recettes seront créditées au budget principal 2026.

Délibération n° 2026 02 23-12-FINANCES – Fond de concours pour les travaux Commune/CCVL pour la reconstruction d'un mur rue du Michon

Monsieur le Maire rappelle que le fond de concours proposé fixe à participer aux travaux devant intervenir rue du Michon.

Plus précisément, ce montant de 77 267.50 € représente le coût de la reconstruction de la partie du mur non concerné par le projet d'aménagement.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve la convention, annexée à la présente, à conclure entre la CCVL, la commune de Vaugneray et Monsieur Roche et Madame Demeure

Autorise Monsieur le Maire de Vaugneray à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Dit que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2026 de la Commune de Vaugneray, tel que voté par délibération n°06 de la présente séance.

Délibération n° 2026 02 23-13-ASSOCIATIONS – Subventions - Financement du poste de directeur de la MJC+ renouvellement convention

Monsieur le Maire présente la délibération concernant la subvention liée au financement du poste de Directeur de la MJC. D'autres structures participent à ce financement, comme la CCVL ou le Département.

Contrairement aux années précédentes, le financement FONJEP a disparu (7 100 €).

Ce surcôt serait supporté, à part égale, par la Commune et la MJC, à hauteur de 3 550 €.

Monsieur RAMBAUD demande de quelle structure la MJC de Vaugneray dépend depuis la liquidation de la Fédération des MJC.

Monsieur le Maire répond que c'est une structure autonome. La Fédération, lorsqu'elle existait, prenait en charge le coût de la fonction de Directeur.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve le versement du solde de la subvention 2025 pour un montant de 19 029,00 € ;

Autorise le versement des acomptes de la subvention 2026 pour un montant de 18 458,00 € chacun ;

Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au chapitre 65 du budget principal.

Délibération n° 2026 02 23-14-ASSOCIATIONS -Avenant à la convention de distribution du magazine d'information communale « MIC » avec l'association Temps et Partage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de l'association Temps et Partage pour revaloriser le forfait de distribution du magazine communal.

Ce forfait est de 300 € par numéro.

Monsieur RAMBAUD demande si l'association est assurée pour cette activité.

Une vérification sera réalisée et, si tel n'était pas le cas, une mention sera ajoutée à l'avenant.

Après une suite d'échanges, Monsieur le Maire propose que le forfait passe à 350 € par numéro avec l'intégration du forfait dans les tarifs communaux qui sont révisés chaque année en novembre.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour 6 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés)
Approuve le projet d'avenant à la convention relative à la distribution du bulletin communal pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 (effet à compter de la distribution d'avril).
Fixe Le montant du forfait à 350 €.
Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 11 compte 6042 du budget principal de la commune.

Délibération n° 2026 02 23-15-VIE MUNICIPALE- : Reprise des concessions en état d'abandon

Monsieur le Maire rappelle la procédure de reprise des concessions à l'abandon.
Cette délibération est la conclusion de cette longue procédure qui permettra de prendre des arrêtés de reprise.
Monsieur BOUKACEM demande ce qui se passe si un monument funéraire menace de s'effondrer.
Monsieur le Maire répond que, soit on connaît le propriétaire, un courrier lui sera envoyé pour qu'il intervienne dans les meilleurs délais, soit c'est la Commune qui se substitue.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)
Approuve que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste ci-annexée, sont reprises par la commune et que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.
Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Délibération n° 2026 02 23-16-FONCIER-Convention mise à disposition parking des randonneurs

Monsieur le Maire rappelle les dispositions contenues dans la proposition de convention.
Le chemin appartenant à la Commune, menant au parking dit des randonneurs, a été réalisé en partie sur un terrain communal utilisé par le propriétaire de la parcelle limitrophe.
Monsieur le Maire propose d'officialiser cette utilisation en contrepartie de l'entretien du morceau de parcelle utilisé, d'environ 150 m².
A la demande de Monsieur RAMBAUD, une mention sera ajoutée à la convention pour fixer la durée à 18 ans sauf en cas de changement de propriétaire.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)
Approuve le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente.
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Délibération n° 2026 02 23-17-BÂTIMENTS COMMUNAUX- Autorisation de signature d'un bail à titre précaire d'un bien du domaine privé de la Commune de Vaugneray – Maison de LAFOY :

Monsieur le Marie rappelle que la Société de Chasse utilise en partie cette maison. La société de chasse souhaite faire des travaux sur la partie qu'elle utilise.
La convention prévoit une garantie de reprise des investissements réalisés par la Société de Chasse avec une décote au fil des années, en cas de reprise du bâtiment par la Commune.
La dégressivité débute au bout de 5 ans. En deçà, l'investissement sera remboursé à 100%.
Un état des lieux devra être réalisé annuellement.
Monsieur DUPLAT, Adjoint aux Travaux, indique qu'un WC supplémentaire sera réalisé à usage unique de la Société de Chasse.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 Abstentions, (unanimité des suffrages exprimés)
Approuve le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente.
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 2026 02 23-18-VOIRIE- Autorisation de signature d'une convention avec le SYndicat Départemental d'Énergies du Rhone (SYDER) pour un projet d'enfouissement route de bordeaux

Monsieur le Maire indique que la convention est liée aux travaux d'enfouissement des réseaux route de Bordeaux.

L'enfouissement se faisant dans des parcelles communales, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la Commune.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)
Approuve les projets de conventions à passer avec le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône dans le cadre d'un projet de dissimulation des réseaux Route de Bordeaux.
Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions telles qu'annexées à la présente.

Délibération n° 2026 02 23-19-RESSOURCES HUMAINES- Recours vacataires pour le fonctionnement du musée Le Secret des Temps

Monsieur le Maire que, comme chaque année, il est nécessaire de recruter des vacataires, notamment, pour assurer l'ensemble des plages horaires d'ouvertures sur les week-ends et la période estivale.

Monsieur RAMBAUD demande si, après une année de fonctionnement, on a une idée de l'équilibre financier de ce lieu.

Monsieur le Maire rappelle que l'espace du Secret des Temps n'est ouvert que depuis le mois de mai 2025. Et qu'il est donc difficile d'avoir une vision complète de son activité.

Il est cependant à noter que la fréquentation augmente régulièrement.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est que les entrées couvrent le coût de fonctionnement (spectacles et les vacataires notamment) du lieu.

Monsieur le Maire précise que, pour 2025, les recettes ont atteint environ 6000 € pour un coût d'environ 9 000 €.

Monsieur RAMBAUD souhaite savoir s'il est possible de projeter le besoin financier de la structure.

Monsieur le Maire indique qu'il est très difficile de se projeter mais qu'une somme de 5000 € peut être envisagée.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 Abstentions, (unanimité des suffrages exprimés)
Autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires à compter du 1er avril 2026 dans les conditions susmentionnées.
Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération n° 2026 02 23-20-RESSOURCES HUMAINES - Création d'emplois non-permanents - accroissements saisonniers d'activité

Comme chaque année, il est nécessaire de recruter sur 6 mois 3 contractuels pour couvrir les départs en vacances des agents des services techniques.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)
Approuve de la création de 3 emplois non permanents à temps complet sur le cadre d'emploi d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions précédemment exposées à compter du 04 mai 2026 ;

Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois maximum sur la période de mai à novembre ;

Dit que la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget 2026 de la commune.

Délibération n° 2026 02 23-21-RESSOURCES HUMAINES – Transformation d'un poste en accroissement temporaire d'activité en poste permanent

Jusqu'à l'année dernière, un des postes de l'EFS était un emploi aidé, dispositif dont la Commune ne peut plus bénéficier.

Depuis, un agent occupe cette fonction sur la base d'un accroissement temporaire d'activité qui ne peut être renouvelé au-delà d'un an.

Ce besoin étant pérenne, il est proposé de créer un poste permanent de 17h30 pour pouvoir recruter l'agent.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve la création d'un poste d'agent d'accueil Espace France Services et agence postale communale à hauteur de 17h30 hebdomadaires, affecté à l'Espace France Services et à l'Agence Postale Communale, à compter du 1er mars 2026.

Dit que ce poste à temps non complet (17h30 hebdomadaires) est ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Délibération n° 2026 02 23-22-RESSOURCES HUMAINES – Transformation d'un poste d'agent technique suite à une promotion interne

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent de restauration a bénéficié d'une promotion interne en tant qu'agent de maîtrise.

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des emplois pour pouvoir nommer l'agent sur ce nouveau grade.

Il est précisé que les missions de l'agent avaient été modifiées pour tenir compte de ce changement.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve la modification des emplois comme précédemment exposée à compter du 1^{er} mars 2026.

Actualise en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.

Précise qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Dit que la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du chapitre 012 du budget primitif 2026 de la commune.

Communication n° 2026 02 23-01- Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	Date	Domaine	Objet	Nom	Montant
2025-55	16/10/2025	BAUX COMMUNAUX	Bail pour un local dans un immeuble communal		Loyer mensuel 60€
2026-1	04/12/2025	CIMETIERE	Concession 30 ans	Concession Lafay	450,9
2026-2	21/01/2026	CIMETIERE	Concession 30 ans	Concession Koenig	456,32
2026-3	21/01/2026	CIMETIERE	Concession 15 ans	Concession Morellon	229,18

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Le Maire
Daniel JULLIEN